



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023



# TABLE DES MATIERES

<b>LE SIDOMPE .....</b>	<b>4</b>
Les compétences .....	4
Statuts.....	4
Trésorier .....	4
Le territoire.....	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	6
Caractéristiques du territoire .....	6
Répartition des compétences exercées .....	7
La Vie du Syndicat.....	7
Elus locaux.....	7
Agents territoriaux .....	8
Réunions publiques .....	8
Les déchets pris en charge par le Sidompe .....	9
<b>CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS .....</b>	<b>10</b>
<b>L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....</b>	<b>11</b>
Tonnages de déchets traités .....	12
Les tarifs d'incinération au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 .....	13
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) .....	13
Valoriser les déchets résiduels .....	14
Production de chauffage urbain.....	14
Générer de l'électricité.....	15
Valoriser les matériaux issus de l'incinération.....	16
Valoriser les mâchefers .....	16
Eliminer les REFIOM .....	16
Contrôler les rejets atmosphériques.....	17
<b>LE CENTRE DE TRI .....</b>	<b>18</b>
La capacité du centre tri.....	18
Tonnages entrants au centre de tri.....	18
Les tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2023.....	18
Les caractérisations .....	19
Les matériaux sortants du centre de tri .....	19
<b>L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS .....</b>	<b>21</b>
<b>LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....</b>	<b>22</b>
L'insertion professionnelle .....	22

Les visites pédagogiques .....	22
<b>LES SOUTIENS FINANCIERS.....</b>	<b>23</b>
La vente des matériaux recyclables .....	23
Les soutiens CITEO.....	24
Les soutiens du papier.....	24
Les soutiens des emballages .....	24
Les bénéfices financiers.....	26
Les soutiens du mobilier.....	27
Caractéristiques du contrat 2019 - 2023.....	27
Répartition des bennes Ecomaison sur le territoire du Sidompe .....	28
<b>LES ELEMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>29</b>
Le Compte Financier Unique 2023 .....	29
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>30</b>
Les performances de recyclage .....	30
Performances soutenues par CITEO.....	30
Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe .....	30
Les bénéfices environnementaux du recyclage .....	31
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>32</b>

# LE SIDOMPE

## Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

### Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'**installations de traitement de déchets ménagers** et autres déchets assimilés.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le **transport aller/retour en autocar** des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) dans le cadre des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires ou associations, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices).

### Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le **Trésorier Principal de Rambouillet** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Service de Gestion Comptable de Rambouillet  
2 rue Pasteur  
78120 RAMBOUILLET

## 2022

Passage en extension des consignes de tri et mise en service industrielle du nouveau centre de tri.

1<sup>er</sup> janvier 2022 - Arrivée des communes du Chesnay-Rocquencourt (pour la partie Chesnay), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre du Sidompe.

## 2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

## 2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

## 2008

Ouverture du centre de tri.

## 2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

## 1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

## 1974

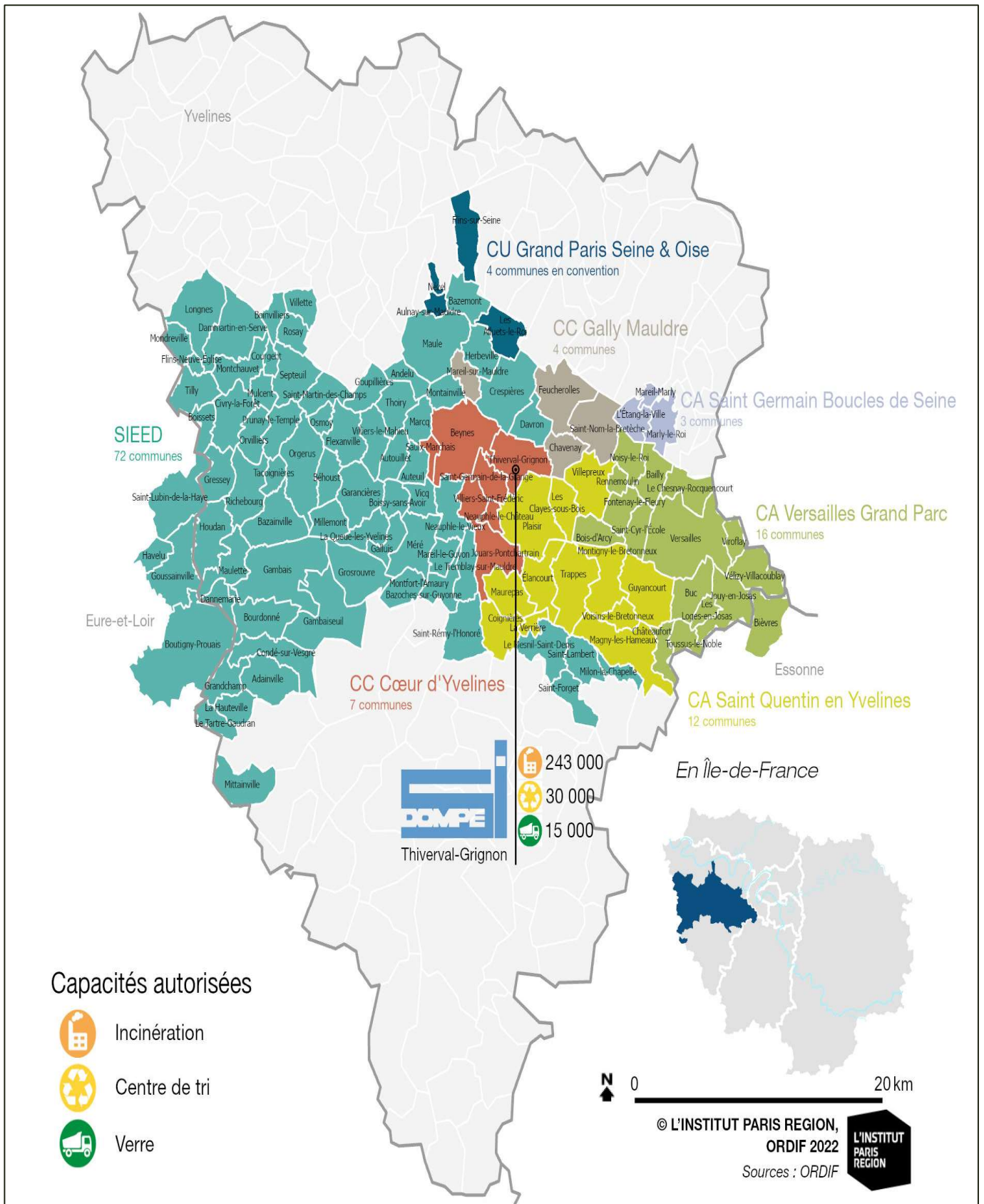
Ouverture de l'usine d'incinération.

## 1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

# Le territoire



## Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 118 communes, regroupant 607 210 habitants (estimation INSEE population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Parmi les 7 collectivités du territoire, 6 sont adhérentes pour 114 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021. Trois nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ont intégré le Sidompe au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Le Chesnay-Rocquencourt pour la partie Chesnay (l'ancienne commune de Rocquencourt étant déjà adhérente au Sidompe), Velizy-Villacoublay et Versailles.


Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.


### Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif 2023	Nombre de communes au Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2023	Part de population / Sidompe
<b>COLLECTIVITES ADHERENTES</b>					
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	79 %	16	237 916	39,2 %
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	12	64 %	12	228 500	37,6 %
SIEED	72	14 %	72	75 478	12,4 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	65 %	3	24 451	4,0 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	24 %	7	23 673	3,9 %
CC GALLY MAULDRE	11	9%	4	11 341	1,9 %
<b>COLLECTIVITES ADHERENTES</b>	<b>61 %</b>	<b>114</b>	<b>601 359</b>	<b>99,0 %</b>	
<b>COLLECTIVITES SOUS CONVENTION</b>					
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 851	1,0 %
<b>TOTAL</b>					
<b>SIDOMPE</b>			<b>118</b>	<b>607 210</b>	<b>100%</b>

## Répartition des compétences exercées

	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
Mode d'organisation	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
COLLECTE													
TRAITEMENT													

 Opérations assurées par le Sidompe

 Opérations assurées par l'EPCI de collecte

## La Vie du Syndicat

### Elus locaux

#### Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (114).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

#### Le Bureau

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

#### Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

#### Les 4 Vice-Présidents

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNSBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4<sup>ème</sup> Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

#### Les 10 Asseseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED  
 Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC  
 Aurélie PIACENZA - SIEED  
 Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC  
 Denise PLANCHON - SIEED  
 Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

## Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 2 agents :

- 1 Rédactrice principale de 1ère classe
- 1 Technicienne

## Réunions publiques

Les comptes-rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux délégués titulaires et suppléants. Ils sont également disponibles sur le site internet du SIDOMPE.

10 MARS 2023	30 MARS 2023	27 NOVEMBRE 2023
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022</b> <b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS <b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023</b> - BILAN DE L'ANNEE 2022 - LES FINANCES - LES INVESTISSEMENTS - ETAT DE LA DETTE - EVOLUTION DES EFFECTIFS <b>QUESTIONS DIVERSES ...</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2023</b> <b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS - CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2021 - CITEO-PAPIERS : SOUTIEN 2021 (TONNAGES 2020) - ECOMAISON (ANCIENNEMENT ECOMOBILIER) <b>ADMINISTRATION GENERALE</b> - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU - ECOMAISON : SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT <b>MANUTENTION, TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VAORISATION DES REFIOM</b> - AVENANT N°1 AU MARCHE DES REFIOM DE 2020/2023 - ATTRIBUTION DU MARCHE DES REFIOM 2023/2026 <b>FINANCES</b> - COMPTE DE GESTION 2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 - BUDGET PRIMITIF 2023 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI <b>QUESTIONS DIVERSES ...</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023</b> <b>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT</b> - DECISIONS - ARRET DE LA CONVENTION DE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA CUGPSEO POUR LES COMMUNES DES ALLUETS-LE-ROI, AULNAY-SUR-MAULDRE, FLINS-SUR-SEINE, NEZEL - CONVENTION DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EMBALLAGES ET PAPIERS HORS-FOYERS – CA SQY - PAPREC – UVE TRAVAUX DE PROTECTION ET DETECTION INCENDIE - EVOLUTION DES RECETTES MATHIAUX <b>ADMINISTRATION GENERALE</b> - CONTRAT - TITRES TICKET RESTAURANT - VALOBAT : SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT : SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE 2024-2029 - NOUVEAU CONTRAT BAREME G - FILIERE REP EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS ET CONTRATS REPRENEURS <b>FINANCES</b> - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2022/04/10 - PERTE SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2024 <b>QUESTIONS DIVERSES ...</b>

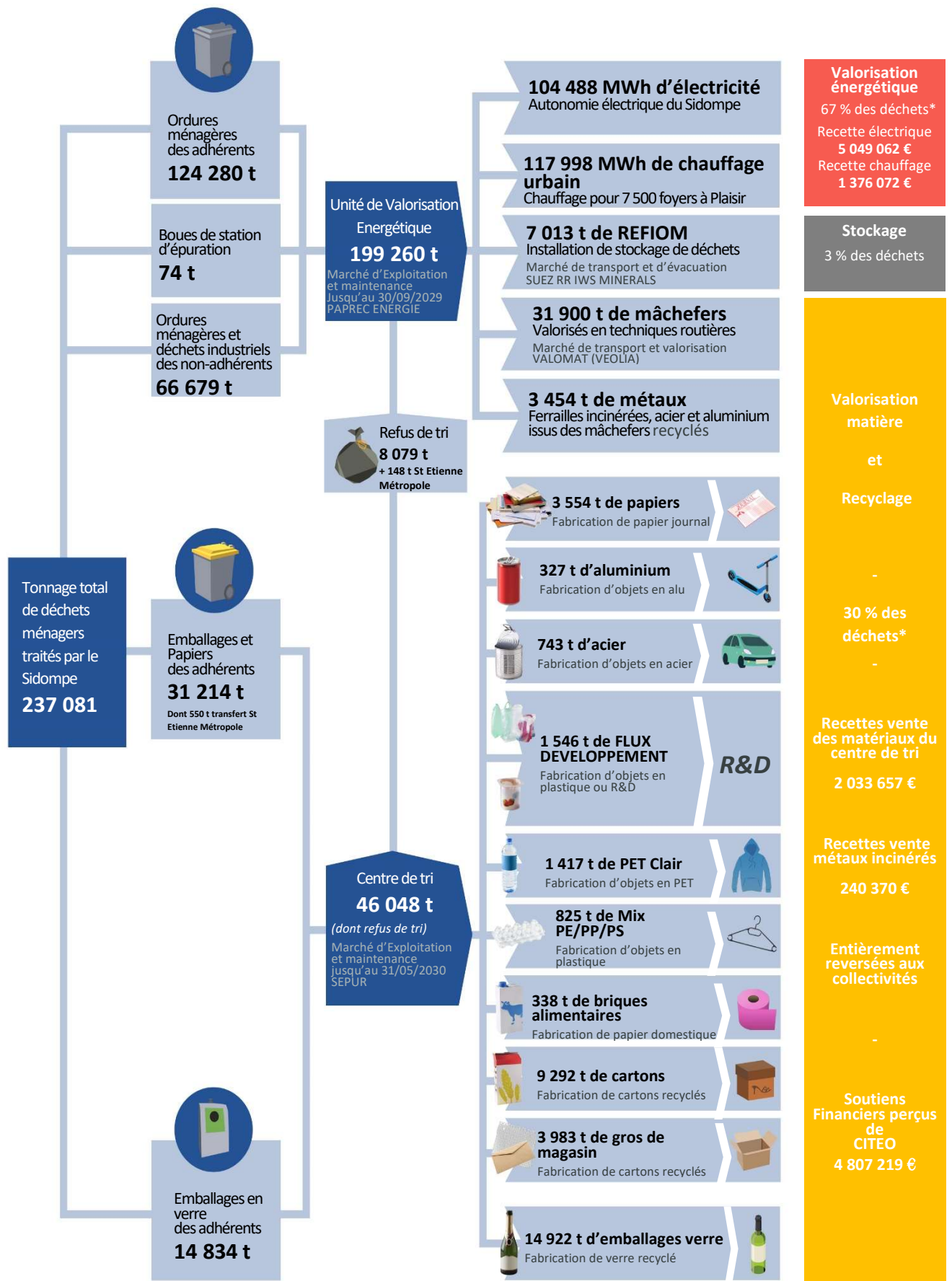


## Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	PAPREC*	- Production d'électricité - Production de chaleur pour réseau urbain - Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	SEPUR	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes			- Recyclage verre

\* PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON

# CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS 2023



L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

\* Les métaux incinérés et les mâchefers font l'objet d'une valorisation matière après leur incinération. Pour éviter un double compte dans les calculs des pourcentages, ils ont été soustraits de la valorisation énergétique et ajoutés dans la valorisation matière.

# L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE de Thiverval-Grignon se préoccupe quotidiennement des impacts et des risques engendrés sur l'Environnement, la Santé, et la Sécurité au Travail.

Le site est certifié **ISO 45 001** depuis 2018, **ISO 14 001** depuis 1999 et **ISO 50 001** depuis 2018.



## L'UVE en bref

- ▶ 199 260 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 94,6 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 91,6 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 7 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 104 488 MWh de production électrique
- ▶ 5 Millions € de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en deçà des seuils réglementaires
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit
- ▶ 97 % des déchets valorisés



## Tonnages de déchets traités

Bien que les tonnages 2023 d'ordures ménagères incinérées des collectivités adhérentes soient en baisse (-3% par rapport à 2022 avec 124 280T), les apports en provenance des collectivités (OMR et refus de tri) stagnent avec une variation de seulement +1% par rapport à 2022 (132 359T).

Ce phénomène est causé par une augmentation des refus de tri incinérés entre 2022 et 2023 qui s'explique à la fois :

- Par l'arrivée de 3 nouvelles communes de la CAVGP.
- Par le fait que les emballages du centre de tri n'ont pas été traités au SIDOMPE pendant les 6 premiers mois de l'année suite aux travaux de passage en ECT.

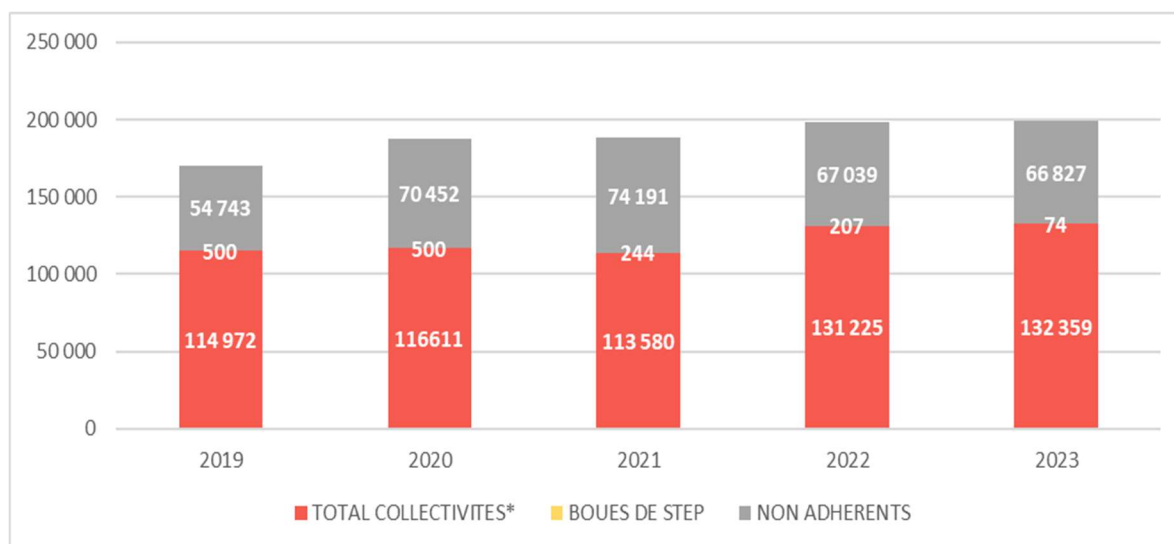
### Evolution des tonnages des Ordures Ménagères et Déchets assimilés livrés à l'UVE de 2019 à 2023

	COLLECTIVITES OMR	REFUS DE TRI	TOTAL COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2019**	110 422	4 550	114 972	500	54 743	169 896
2020***	111 810	4 801	116611	500	70 452	187 373
2021	108 743	4 837	113 580	244	74 191	188 015
2022	128 141	3 084	131 225	207	67 039	198 471
<b>2023</b>	<b>124 280</b>	<b>8 079</b>	<b>132 359</b>	<b>74</b>	<b>66 827</b>	<b>199 260</b>

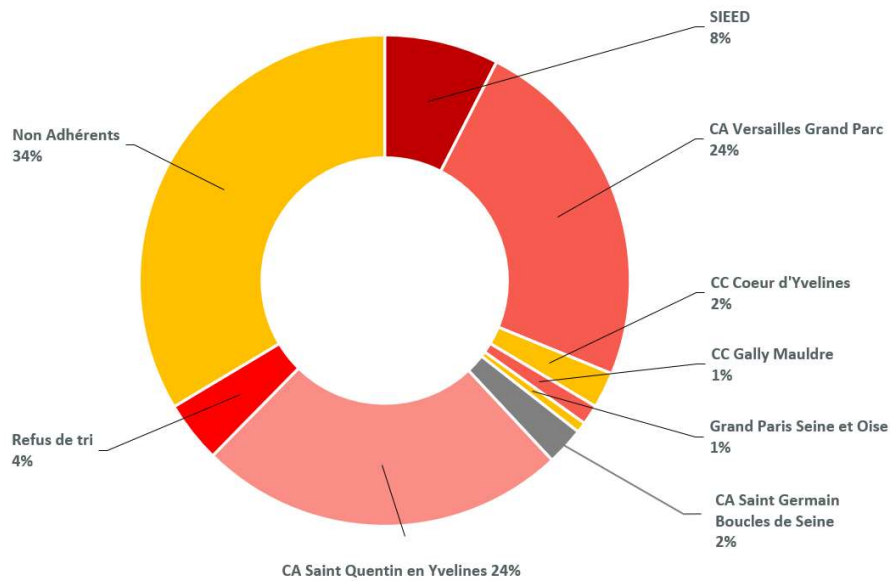
\* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

\*\* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

\*\*\* L'épidémie de Covid-19 a impacté l'apport des déchets ménagers. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE du 19 mars et le 16 avril 2020.



## Provenance des tonnages entrants

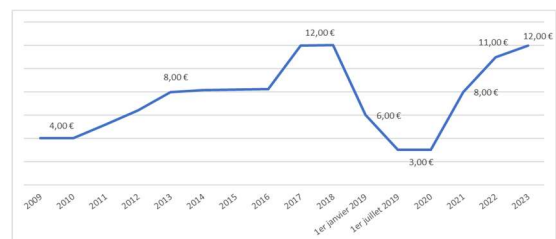


## Les tarifs d'incinération au 1<sup>er</sup> janvier 2023

	Prix à la tonne
<b>Collectivités adhérentes au SIDOMPE :</b>	<b>77 €</b>
<b>Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :</b>	<b>81 €</b>

## La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP a été divisée par 4 en 2019 mais la nouvelle loi de Finances de 2019 a augmenté à nouveau cette taxe, qui est passée à 12,00 euros la tonne en 2023.



## Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Énergétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

### Production de chauffage urbain

**Plus de 53 900 MWh ont été fournis au RESOP cette année !**

Le RESOP est le réseau de chaleur urbain de la ville de Plaisir. Il est chauffé par le réseau de vapeur de l'UVE, en fonction des besoins d'utilisation.

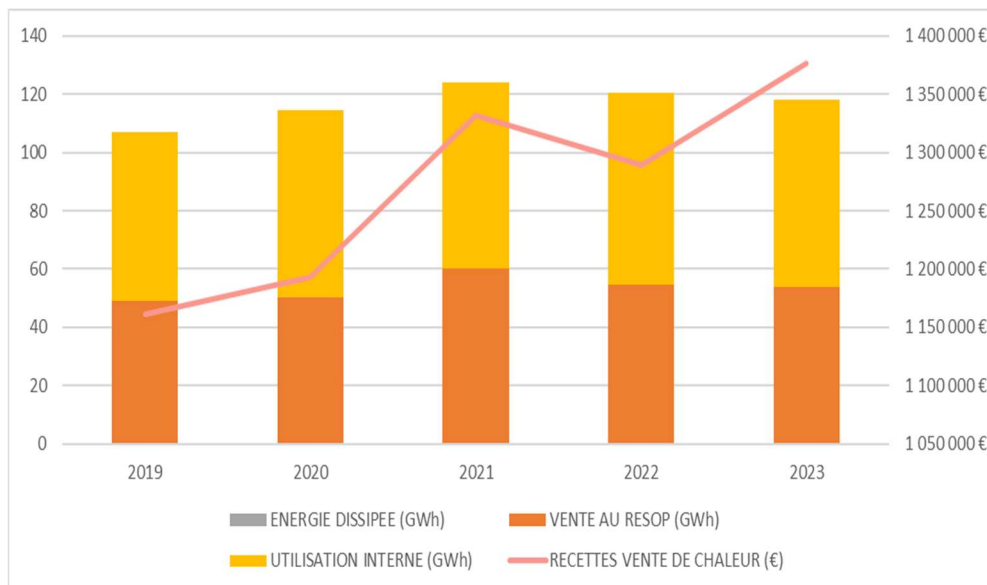
Ses tuyaux d'eau à 120 °C circulent sous les rues de la ville de Plaisir pour alimenter en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments (équivalents à **7500 logements**), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis près de 35 ans.

Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)	
2019*	107	0	58	49	49,187	23,61 €	1 161 635,66 €
2020	114	0	64	50	50,364	23,69 €	1 193 119,81 €
2021	121	0	61	60	60,071	22,16 €	1 331 445,80 €
2022	120	0	66	54	54,614	23,61 €	1 289 566,03 €
2023	118	0	64	54	53,938	25,51 €	1 376 072,31 €

\* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.



## Générer de l'électricité



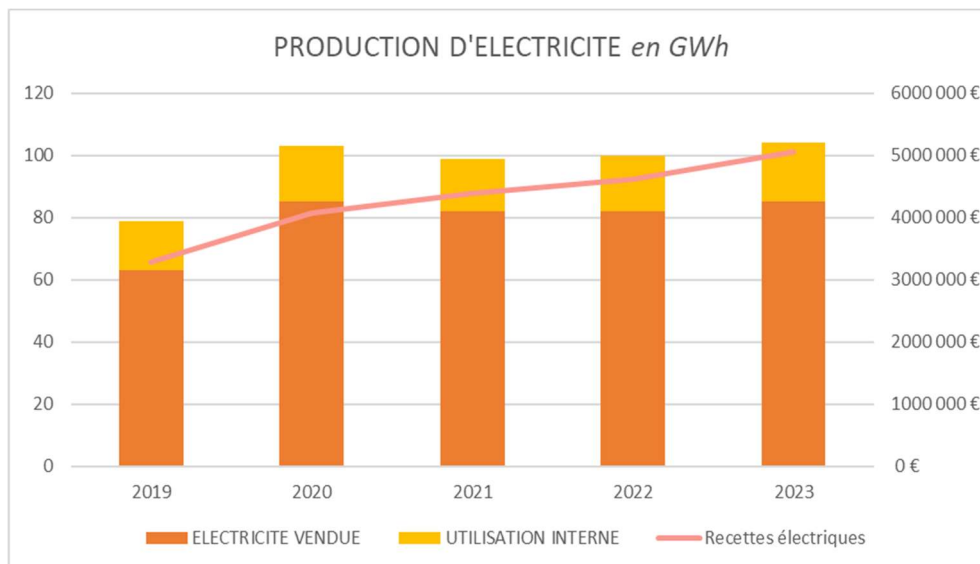
L'énergie dégagée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée alimente un turboalternateur qui a produit 104 000 MWh d'électricité en 2023.

Grâce à cette grande production d'énergie, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes.

Le surplus non utilisé est vendu à EDF, ce qui représente en 2023 une recette de 5 049 061,94 €.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2019*	79	16	3 286 524 €
2020	103	18	4 071 022 €
2021	99	17	4 382 600 €
2022	100	18	4 712 483 €
<b>2023</b>	<b>104</b>	<b>19</b>	<b>5 049 062 €</b>

\* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.



# Valoriser les matériaux issus de l'incinération

## Tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	MACHEFERS				REFIOM
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
2019	27 515,12 T	323,74 T	261,18 T	3 165,74 T	5 720,50 T
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T
2021	31 385,50 T	217,34 T	304,26 T	3 755,36 T	6 477,36 T
2022	31 473,21 T	569,02 T	279,24 T	3 138,38 T	6 693,32 T
<b>2023</b>	<b>31 900,10 T</b>	<b>518,12 T</b>	<b>311,06 T</b>	<b>2 624,54 T</b>	<b>7 012,90 T</b>

## Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent 16 % du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille incinérée	Mâchefers	Acier & Aluminium issus des mâchefers
2 624,54 T	31 900,10 T	Acier : 518,12 T Aluminium : 311,06 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique). La recette est entièrement reversée aux collectivités.	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés. Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.
La ferraille est rachetée par la société SUEZ.	Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.	L'acier est racheté par la société SUEZ et l'aluminium par la société CORNEC.
Recyclage	Recyclage	Recyclage

## Éliminer les REFIOM



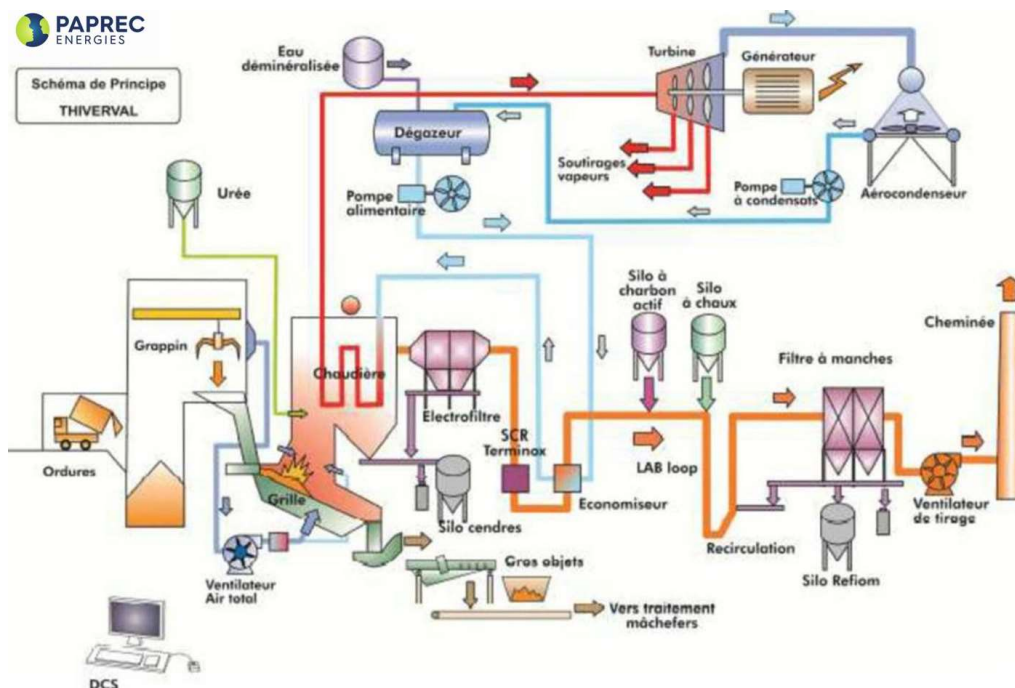
Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).  
Ils représentent 3,52 % du tonnage des ordures ménagères incinérées.  
Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de VILLEPARISIS (77).



## Contrôler les rejets atmosphériques

**Les nouvelles technologies mises en œuvre depuis 2019 économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.**

En sortie des chaudières, les fumées sont traitées avant rejet à l'atmosphère par un dispositif complet d'épuration. C'est un traitement par voie sèche à la chaux, sans panache à la cheminée, permettant d'obtenir des valeurs de rejets respectant les réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002.



L'UVE est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**, soumise à **autorisation préfectorale**. Les **réglementations européenne et française** imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La **DRIEAT** contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières.

### → Contrôles continus lors du fonctionnement

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE.

Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

### → Contrôles des rejets par un organisme extérieur agréé accrédité COFRAC

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

### → Contrôle des retombées atmosphériques



Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant.

8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

# LE CENTRE DE TRI

## La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :  
 - 30 000 tonnes de déchets recyclables secs  
 - 15 000 tonnes de verre

## Tonnages entrants au centre de tri

En tonnes	MULTIMATERIAUX	VERRE	TOTAL
2019	19 593,50	11 142,30	30 735,80
2020	19 379,26 traitées *21 152,96 apportées par les adhérents	12 125,02	31 504,28 traitées *33 277,98 apportées par les adhérents
2021	22 351,99	11 708,88	34 060,87
2022	30 645,51	15 363,90	46 009,41
<b>2023</b>	<b>31 214,40**</b>	<b>14 833,74</b>	<b>46 048,14</b>

\* Du 19 mars au 16 avril 2020, le centre de tri était fermé en raison de l'épidémie de Covid-19. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminées et valorisées par l'UVE.

\*\* Y compris 549,68 tonnes d'emballages du centre de tri de Firminy (42), dont le centre de tri a été détruit par un incendie.

Une forte augmentation des tonnages avait été constatée en 2022 avec + 37% de déchets multi-matériaux (emballages et papiers dans les bacs jaunes) et + 31% de déchets en verre par rapport à 2021. Cette hausse des apports était en majorité attribuable à l'arrivée des communes du Chesnay (commune historique), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre du Sidompe au 1er janvier 2022 (soit environ 130 000 habitants supplémentaires).

Sur l'année 2023, après une année complète d'exploitation en extension des consignes de tri, on ne constate pas pour nos collectivités d'augmentation des tonnages d'emballages ménagers et papiers (30 664,72T), qui sont similaires aux tonnages 2022 (30 645,51T).

On observe même une baisse de - 3,4% des tonnages de déchets en verre par rapport à 2022.

**Ces résultats peuvent en partie s'expliquer par la crise économique.**

## Les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023

	Prix à la tonne	Prix à la tonne
<b>Collectivités adhérentes au SIDOMPE</b>	<b>159 €</b>	<b>10 €</b>
<b>Collectivités non-adhérentes et services divers</b>	<b>170 €</b>	<b>11 €</b>
<b>Entreprises privées, administrations</b>		

## Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2023, **143 caractérisations** ont été effectuées.

## Les matériaux sortants du centre de tri

En 2023, sur les **45 498,46 tonnes** d'emballages ménagers et papiers en provenance des collectivités du SIDOMPE réceptionnées par le centre de tri, 36 945,58 tonnes de matériaux ont été reprises par les entreprises de recyclages ou par l'éco-organisme CITEO, et 8 078,67 tonnes de refus de tri ont été valorisées par l'incinération à l'UVE du Sidompe.

	REPRENEURS 2023	2019	2020	2021	2022	2023
<b>VERRE</b>	<b>VERALLIA</b> – Andrézieux-Bouthéon (42)	11 201,72	12 213,04	12 054,64	15 029,74	14 922,24
<b>CARTONS (PCNC)</b>	<b>CDIF</b> - France	5 685,42	6 291,71	7 588,32	9 963,79	9 292,41
<b>TETRA (PCC)</b>	<b>REVIPAC</b> – Essety Hondouville (27)	168,66	118,66	193,02	226,37	337,78
<b>ALUMINIUM</b>	<b>SUEZ</b> - Belgique	29,56	29,68	69,88	93,32	133,70
<b>ALUMINIUM SOUPLE</b>	<b>SUEZ</b> - Allemagne				70,56	193,22
<b>ACIER</b>	<b>SUEZ</b> – Espagne et Luxembourg	461,65	471,33	557,76	576,73	742,74
<b>PAPIERS</b>	<b>NORSKE SKOG</b> - Golbey (88)	4 545,78	3 632,80	3 633,05	4 691,54	3 554,52
<b>PEHD</b>		503,78	433,68	389,90		
<b>Mix PE/PP</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78) et Europe			98,44	863,27	824,64
<b>PET CLAIR</b>	<b>PAPREC</b> - Limay (78) et Europe	1 020,52	1 053,46	998,20	1 424,29	1 416,77
<b>GDM</b>	<b>GDE</b> - Allemagne	2 146,28	1 990,76	2 354,87	2 689,11	3 982,68
<b>Flux Développement (dont Films plastiques)</b>	<b>CITEO</b> – Centres de sur- tri en France				873,36	1 545,88
<b>REFUS DE TRI</b>	<b>SIDOMPE</b> – UVE Thiverval-Grignon (78)	4 549,80	4 801,08	4 836,46	6 899,14*	8 078,67
<b>TOTAL**</b>		<b>30 661 33</b>	<b>31 370,22</b>	<b>33 089,24</b>	<b>43 401,22</b>	<b>45 025,25</b>

\*3 815,30 tonnes de refus de tri proviennent des centres de tri utilisés pendant les travaux de celui du Sidompe et ont été acheminées vers d'autres UVE.

\*\*L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

Le tonnage global des matériaux recyclés en 2023 est en stagnation (+ 1.2% seulement par rapport à 2022).

On constate une augmentation significative pour les Tetra (PCC), l'aluminium, l'acier et le Gros de Magasin (GDM). A contrario, les tonnages des cartons recyclés (PCNC) ont baissé de 7%, soit 700 tonnes en moins par rapport à 2022. C'est la première année depuis l'exploitation de notre centre de tri qu'il n'y a pas d'évolution significative à la hausse des tonnages pour ce matériau. Le tonnage du papier quant à lui continue sa baisse progressive. C'est une tendance constante depuis plusieurs années.

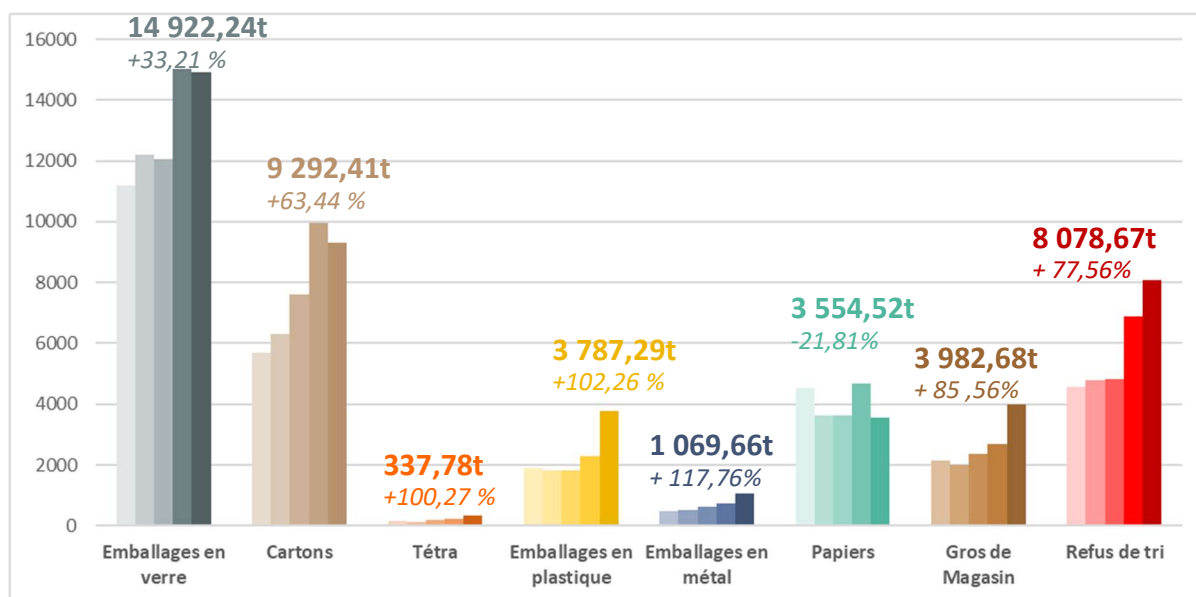
Le flux développement, qui regroupe les nouveaux plastiques en extension de consigne de tri (barquettes, films, pots de yaourts...) et le PET foncé est récupéré au SIDOMPE depuis l'ouverture de notre nouveau centre de tri en juillet 2022.

En revanche, une forte augmentation des refus de tri a été constatée cette année avec 1 179 tonnes supplémentaires soit + 17% par rapport à 2022.

Ces résultats doivent être examinés avec prudence, car l'année 2022 a été une période de transition pendant laquelle les tonnages d'emballages ont été transférés vers d'autres centres de tri, en raison des travaux de modernisation du centre de tri du SIDOMPE.

Cependant, ils soulignent l'importance d'intensifier la communication auprès des usagers sur les consignes de tri des déchets afin d'augmenter la quantité d'emballages recyclés et surtout d'en améliorer la qualité.

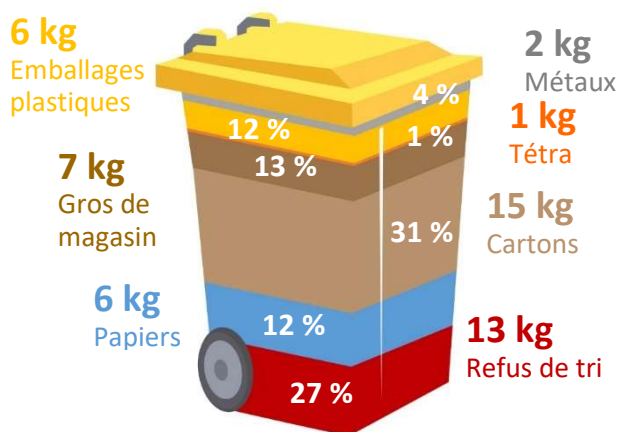
**Evolution des tonnes de matériaux sortants du centre de tri depuis 2019**



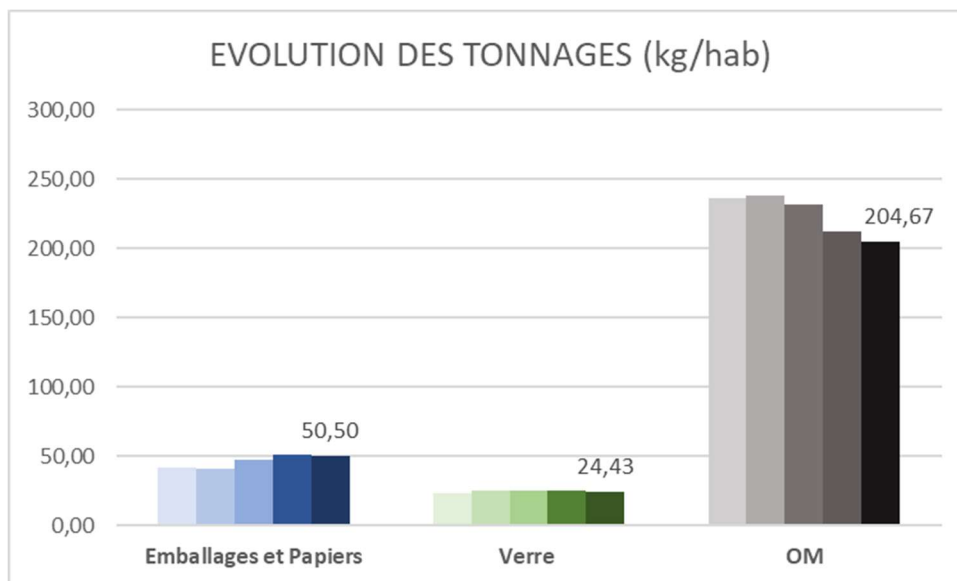
**Composition moyenne du tri d'un habitant du Sidompe en 2023**

**50 kg**  
dans les bornes et bacs jaunes

**25 kg**  
dans les bornes et bacs dédiés au verre



# L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS



Les tonnages d'emballages et papiers reçus par le Sidompe en 2023 n'ont pas évolué par rapport à 2022 (- 0,35 kg/hab.) mais sont toujours fortement supérieurs aux années 2020 (+ 9,21 kg/hab.) ou encore 2019 (+8,58 kg/hab.).

Les tonnages de verre sont en légère diminution avec 24,43 kg/hab. contre 25,49 kg/hab. en 2022.

Les tonnages d'ordures ménagères traités par le SIDOMPE diminuent de - 7,94 kg/hab. entre l'année 2022 et l'année 2023.

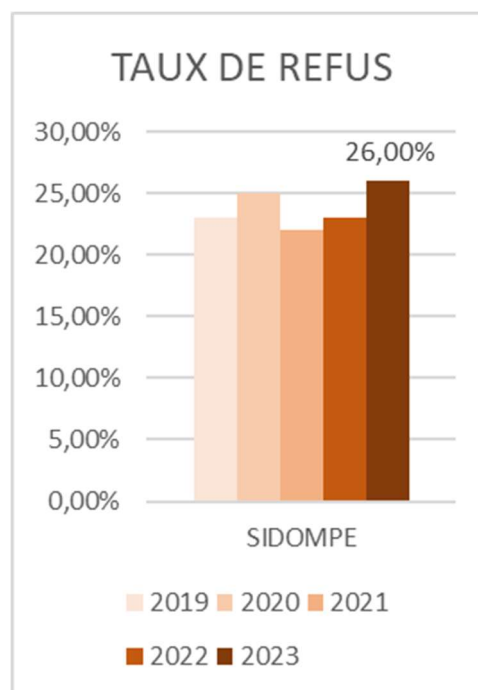
Les tonnages n'ont jamais été aussi bas depuis 2019.

Cette première année complète en extension des consignes de tri s'est accompagnée d'une augmentation significative du taux de refus (26%).

C'est un résultat plutôt cohérent car on observe généralement une hausse du taux de refus lors du passage en extension des consignes de tri.

Bien que la diminution des ordures ménagères soit un résultat positif, le fait qu'elle ne soit pas corrélée avec une augmentation des emballages et papiers démontre que ces résultats sont possiblement liés à l'effet de la conjoncture actuelle qui amène les ménages à réduire leur consommation.

Il est primordial pour le SIDOMPE et ses collectivités adhérentes de continuer à communiquer sur le geste de tri afin d'en améliorer la quantité et la qualité.



# LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

## L'insertion professionnelle

Dans le cadre du nouveau marché public du centre de tri débuté en avril 2021, les élus du Sidompe ont tenu à maintenir l'action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le nouveau Titulaire SEPUR s'est ainsi engagé à recruter du personnel en insertion à hauteur de 50 000 heures /an.

Un chargé d'insertion professionnelle est affecté à temps plein au recrutement et à l'accompagnement de ces salariés au sein du centre de tri et ce pendant toute la durée du marché.

Sur les 32 postes d'agents de tri, 28 sont alloués à l'insertion. Le recours à l'intérim d'insertion est privilégié pour les remplacements.

L'objectif est de favoriser la reprise d'une activité professionnelle avec des revenus réguliers pour redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique.

### En quelques chiffres pour l'année 2023 :

- **46 salariés en insertion** ont travaillé au centre de tri avec :
  - **20 %** de femmes,
  - **20 %** de séniors,
  - **17%** de Demandeurs d'Emploi longue durée,
  - **34 %** issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».
- **10 salariés** ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois).

## Les visites pédagogiques



Le SIDOMPE a organisé sa première journée « portes ouvertes » le samedi 30 septembre 2023. Avec 226 visiteurs, celle-ci a été un succès et sera reconduite en 2024.

En 2023, plus de 11 800 visiteurs ont pu découvrir les installations du Sidompe et son hall d'exposition dédié aux nouvelles consignes de tri et au recyclage.

Réservation en ligne  
[www.sidompe.fr](http://www.sidompe.fr)

**Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par nos exploitants.**



\*Baisse de fréquentation due à la fermeture des visites à partir du 16/03/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19 puis à la fermeture pour travaux en novembre 2021. Reprise des visites en octobre 2022.

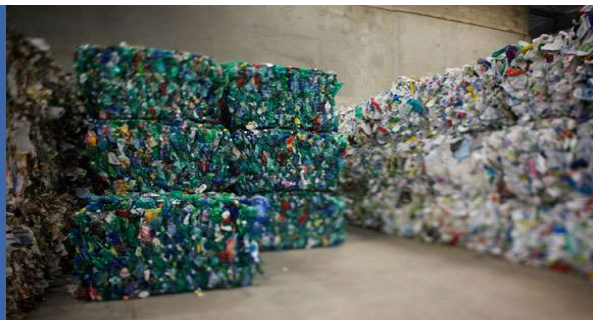
# LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

## La vente des matériaux recyclables

*La reprise des matériaux représente une recette de 2 274 027,30 € € en 2023.*

*Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.*



Evolution des recettes entre les différents matériaux :

Centre de tri	2019	2020	2021	2022	2023
Verre	273 097,94	233 034,04	201 102,20	334 107,40	<b>356 255,35</b>
Cartons (PCNC)	190 932,63	261 723,75	1 040 541,23	1 191 083,56	<b>468 586,93</b>
TETRA (PCC)	1 180,62	1 186,60	2 028,52	2 263,71	<b>4 391,14</b>
Acier*	148 783,51	184 619,92	500 046,70	509 819,23	<b>350 465,54</b>
Aluminium	16 331,52	17 401,81	72 139,88	67 071,92	<b>82 478,71</b>
Plastique	475 562,02	332 150,32	439 363,52	1 172 934,10	<b>594 423,20</b>
Papiers	411 093,23	222 596,48	264 540,19	519 595,24	<b>326 565,56</b>
GDM	28 490,13	40 104,70	235 111,70	242 708,17	<b>90 860,87</b>
<b>Total (en €)</b>	<b>1 545 471,60</b>	<b>1 292 817,62</b>	<b>2 754 874,04</b>	<b>4 039 583,33</b>	<b>2 274 027,30</b>

La crise (COVID) de 2020 a eu un impact sur les prix de reprise des matériaux, qui ont connu une hausse très importante en 2021-2022 mais ces prix ont chuté à partir du second semestre 2022, à l'exception du verre et du TETRA (PCC) qui se sont maintenus.

En 2023, les recettes ont diminué d'environ 50% par rapport à 2022, alors que les tonnages par matériaux confirment une stabilisation.

Les prix de reprise du carton recyclé (PCNC), après être passés selon les périodes, de moins de 1€ à 169 € la tonne se sont stabilisés en moyenne à 50 €/T sur l'année 2023. Vu le tonnage que cela représente, environ 30% des tonnages sortant sans le verre, l'effet du prix de reprise à la tonne est très significatif sur les recettes. Tout comme les prix des GDM, qui ont chuté dans les mêmes proportions.

Les prix de l'acier et de l'aluminium ont connu une stabilisation en 2023.

Pour le plastique, le prix du PET clair qui avait fortement augmenté en 2022, s'est maintenu jusqu'au T3 2023, mais a chuté de moitié à compter de septembre 2023, passant de 511 € à 200 € la tonne. Tout comme le flux PE/PP/PS (PE-Polyéthylène ; PP-Polypropylène ; PS-polystyrène) qui est passé de 230 € à 30 € la tonne.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, le PET foncé et les plastiques des nouvelles consignes (barquettes multicouches, polystyrène, films...) relèvent du « flux développement » géré par CITEO. Pour ce flux, nous ne percevons plus aucune recette pour la vente, mais les tonnages sont pris en compte dans les soutiens versés par CITEO (660 €/T en 2022 – 725 €/T en 2023).

Depuis de nombreuses années, la quantité de papier recyclé ne cesse de baisser (- 24 % en 2023 par rapport à 2022).

Le prix de reprise du verre qui avait chuté de moitié en 2020 suite à la crise sanitaire est revenu à son prix moyen, soit environ 24 €/T sur l'année 2023.

## Les soutiens CITEO



### Les soutiens du papier

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1er janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2021 (soutien 2022), le SIDOMPE a déclaré 3 633,05 T de papiers issus de la collecte sélective et 2 355,09 T de Gros de Magasins.

**Le montant du soutien versé par CITEO a été de 280 041,98 €, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.**

- Soutien année 2021 (tonnages 2020) : 264 850,47 € (papiers issus de la collecte sélective : 3 632,82 T et GDM : 1 982,76 T)

- Soutien année 2020 (tonnage 2019) : 303 905,89 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 545,78 T et GDM : 2 143,86 T)

- Soutien année 2019 (tonnage 2018) : 319 999,53 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 923,30 T et GDM : 2 183,45 T)

### Les soutiens des emballages

Le contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2022, d'un montant total de **4 816 058,04 €**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE. Augmentation du montant global du soutien CITEO de 1 500 394€, avec l'adhésion des 3 communes de la CA Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (+139 339 habitants).

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2021 : 3 315 664,04 €

- liquidatif 2020 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2019 : 3 339 068,53 €



**Les principales données du liquidatif 2022 sont les suivantes :**

**A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :**

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonne soutenue, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage. Le montant est de **3 928 836,26 €**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

**B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :**

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif.

Le montant est de **146 777,30 €** dont 8 000,00 € conservés par le SIDOMPE (2 Ambassadeurs du tri pour les visites) et 138 777,30 € reversés aux collectivités et réparti de la façon suivante :

- Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : **56 000,00 € pour 14 ambassadeurs du tri.** Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000 € par ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par l'EPCI.

- Année 2021 → 88 000,00 € pour 22 ambassadeurs du tri

- Année 2020 → 48 000,00 € pour 12 ambassadeurs du tri

- Année 2019 → 60 000,00 € pour 15 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : 90 777,30 €.

Le soutien est désormais de 0,15ct par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (605 182 habitants pour l'année 2022).

- Année 2021 → 69 876,45 € (465 843 habitants)

- Année 2020 → 70 116,90 € (467 446 habitants)

- Année 2019 → 69 738,75€ (464 925 habitants)

**C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :**

Il est d'un montant de **44 077,87 €** et correspond aux soutiens de 2 446,82 T d'acier issu de mâchefers et 196,21 T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

**D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :**

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 422 447,06 €

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 110 910,63 €

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

**E/ OPTION - SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COUTS (SCC) :**

- Ce soutien optionnel a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2022 est de **111 832,01 €** reversé intégralement aux EPCI.

**G/ EVOLUTION DES SOUTIENS GLOBAUX :**

- Année 2022 → **7,96 €/hab. (population SIDOMPE : 605 182 habitants)**

- Année 2021 → 7,12 €/hab. (population SIDOMPE : 465 843 habitants)

- Année 2020 → 7,14€/hab. (population SIDOMPE : 467 446 habitants)

- Année 2019 → 7,18€/hab. (population SIDOMPE : 464 925 habitants)

Les soutiens 2022 du contrat CITEO-EMBALLAGES ont été répartis de la façon suivante :

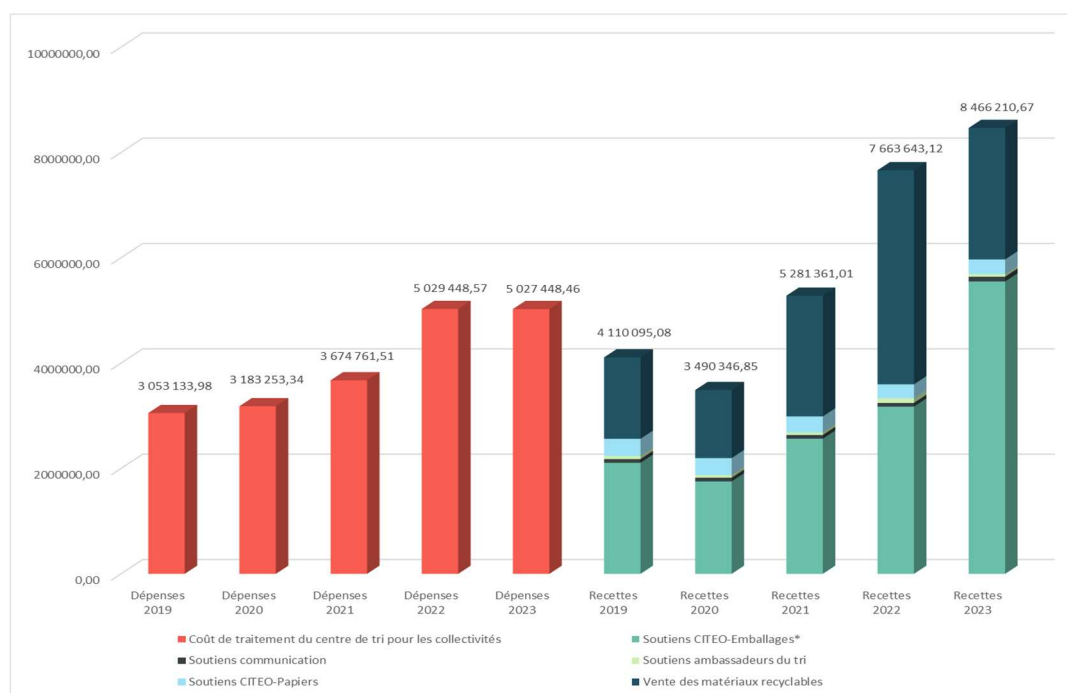
- Soutiens reversés aux collectivités : 4 274 700,35€
- Soutiens conservés par le SIDOMPE : 541 357,69 €

## Les bénéfices financiers

En 2023, les collectivités du Sidompe ont perçu 8 466 210,67 € de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 5 027 448,46 €.

	2023		
	45 498,46 tonnes emballages 607 210 habitants		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
<b>Coût du tri pour les collectivités</b>	<b>5 027 448,46 €</b>	<b>110,50 €</b>	<b>8,28 €</b>
	€ HT	€HT /tonne	€HT / habitant
Soutiens CITEO-Emballages *	5 550 923,05 €	122,01 €	9,14 €
Soutiens communication (n-1)*	90 777,30 €	2,00 €	0,15 €
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)*	48 000,00 €	1,05 €	0,08 €
Soutiens CITEO-Papiers 2022 (tonnage 2021)	280 041,98 €	6,16 €	0,47 €
Vente des matériaux recyclables (T4n-1 et T1 à T3n)	2 496 468,34 €	54,87 €	4,11 €
<b>Recettes du tri reversées aux collectivités</b>	<b>8 466 210,67 €</b>	<b>186,08 €</b>	<b>13,95 €</b>
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
<b>LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :</b>	<b>3 438 762,21 €</b>	<b>75,58 €</b>	<b>5,67 €</b>

\* Emballages : versements acomptes 2023 (n) : 3 650 000 € et liquidatif 2022 (n-1) : 2 039 700,35 €



## Les soutiens du mobilier



Ecomaison (anciennement Eco-Mobilier) est l'Eco-organisme des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA).

Grâce au contrat signé par le Sidompe, ses collectivités adhérentes bénéficient de :

- ▶ 14 bennes Ecomaison sur leurs déchèteries (coûts de fonctionnement évités estimés à environ 1 007 003,46 €\* en 2022 par Ecomaison) ;
- ▶ 249 291,78 € de soutiens financiers sur les meubles déposés dans les bennes Ecomaison et sur les meubles mélangés dans les encombrants ou dans les bennes des 3 déchèteries non équipées, dont 1 800 € de soutien à la communication.

### Evolution des soutiens Ecomaison

	2019 Versés en 2020	2020 Versés en 2021	2021 Versés en 2022	2022 Versés en 2023
<b>DEA collectés en mélange (encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des déchèteries)</b>				
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	432,14 T	392,90 T	471,12 T	425,78 T
Tonnages de DEA estimés PAP	5 503,13 T	6 382,84 T	4 967,57 T	5 120,62 T
<b>DEA collectés en benne Eco-mobilier</b>				
Tonnages de DEA séparés	2 884,48 T	2 656,28 T	3 743,27 T	4 421,53 T
<b>COMMUNICATION</b>				
Soutiens communication	10 814,31 € <i>dont 7 734 € au Sidompe</i>	6 795,97 € <i>dont 2 437 € au Sidompe</i>	1 815,88 €	1 800 €
<b>TOTAL</b>				
<b>Tonnages de DEA collectés</b>	<b>8 819,75 T</b>	<b>9 432,02 T</b>	<b>9 181,96 T</b>	<b>9 967,93 T</b>
<b>Soutiens financiers versés par Ecomaison</b>	<b>187 998,08 €</b>	<b>218 916,36 €</b>	<b>215 321,60 €</b>	<b>249 291,78 €</b>

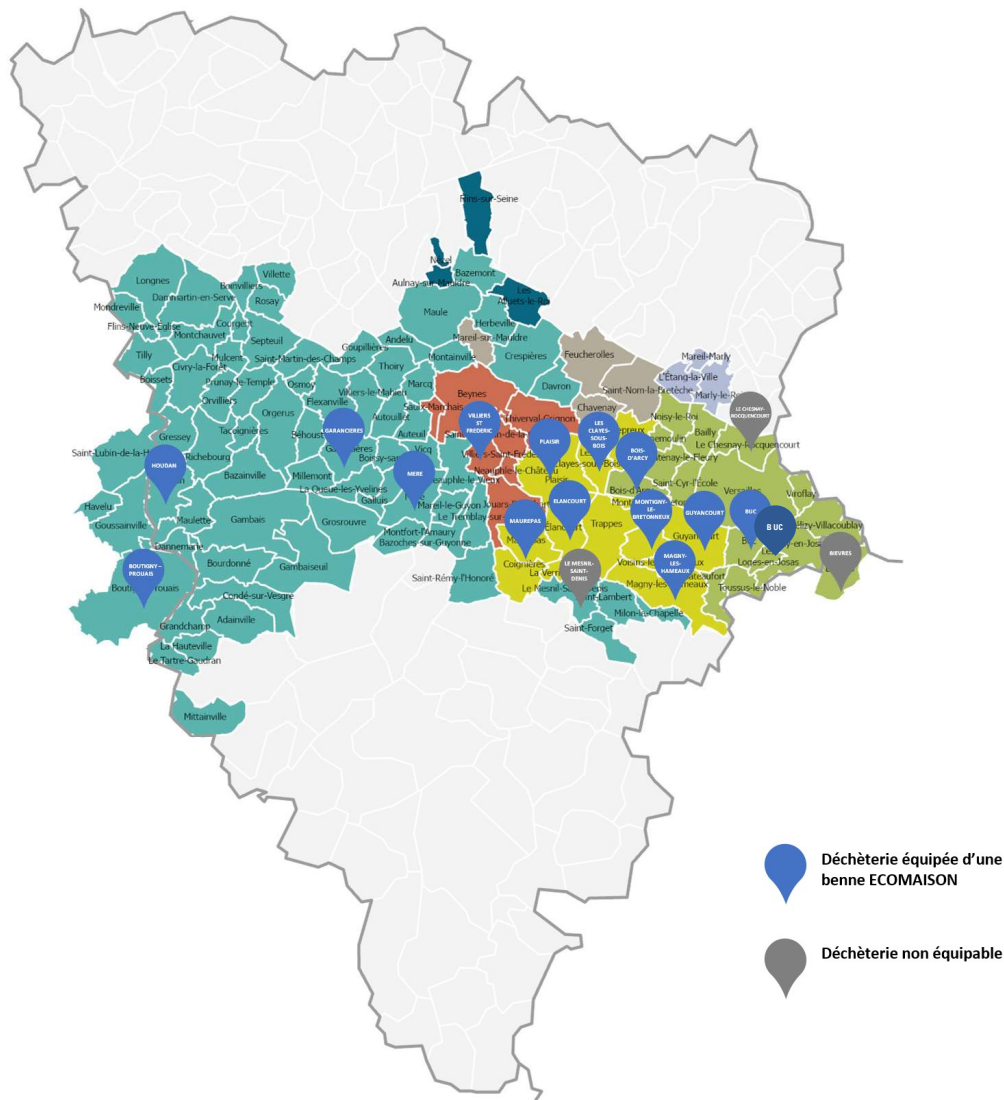
\* Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation.

### Caractéristiques du contrat 2019 - 2023

Ecomaison prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- *Soutien forfaitaire* pour les déchèteries avec *collecte séparée* des DEA (2 500 € / an) ;
- *Soutien forfaitaire* pour les déchèteries avec *collecte non-séparée* des DEA (1 250 € / an) ;
- *Soutiens variables* relatifs à la *collecte non séparée*, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement) ;
- *Soutien information et communication* : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.
- *Soutien à la part variable des coûts liés à la collecte séparée des DEA, proportionnel aux quantités de DEA*. Il est déterminé en fonction du taux de remplissage des contenants à l'enlèvement et varie de 1€/t à 21€/t. L'objectif de cette modulation est d'optimiser le chargement des bennes (soutien maximum à partir de 2,4t de DEA /benne).

## Répartition des bennes Ecomaison sur le territoire du Sidompe



### 14 bennes Ecomaison sont installées sur les déchèteries du territoire

#### 2014

- **Bois d'Arcy** (CA Versailles Grand Parc)
- **Méré** (SIEED)
- **Elancourt** (Saint Quentin en Yvelines CA)

#### 2016

- **Villiers-Saint-Frédéric** (CC Cœur d'Yvelines)
- **Montigny-le-Bretonneux** (SQY CA)

#### 2017

- **Guyancourt** (SQY CA)

- **Magny-les-Hameaux** (SQY CA)
- **Maurepas** (SQY CA)
- **Houdan** (SIEED)
- **Les Clayes-sous-Bois** (SQY CA)
- **Garancières** (SIEED)
- **Boutigny-Prouais** (SIEED)

#### 2020

- **Buc** (CA VGP)

#### 2021

- **Plaisir** (SQY CA)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : **Bièvres** (CA VGP), **Le Chesnay-Rocquencourt** (CA VGP) et **Le Mesnil-Saint-Denis** (SIEED).

# LES ELEMENTS FINANCIERS

## Le Compte Financier Unique 2023

Le SIDOMPE s'est porté candidat à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), et a été retenu pour les comptes de l'exercice 2023 en lien avec la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP). Le Comité syndical du SIDOMPE a approuvé la mise en place de l'expérimentation du CFU par délibération n°2023/11/18 du 28/11/2023.

Une convention relative à l'expérimentation du Compte financier Unique a été signée le 7 décembre 2023, entre la Trésorerie de Rambouillet, la DDFIP et le SIDOMPE.

Le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes », et donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion qui étaient partiellement redondants et volumineux.

Le Compte Financier Unique présente au 31 décembre 2023 un résultat excédentaire global de gestion de **3 986 863,88 €** qui, compte tenu des restes à réaliser de **599 062,98 €** est porté à **4 585 926,86 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitre		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 988 633,82 €	
	F D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	135 757,23 €	
	F D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 453,15 €	
	F D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 034 693,09 €	
	F D	66	CHARGES FINANCIERES	494 295,71 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>24 743 833,00 €</b>
	F R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	26 787 039,26 €	
	F R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 815 304,22 €	
	F R	78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DÉPRECIATIONS ET	661,00 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>31 603 004,48 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>				<b>6 859 171,48 €</b>	
INVESTISSEMENT	I D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 908 420,75 €	
	I D	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 731 520,94 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>8 639 941,69 €</b>
	I R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 453,15 €	
	I R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 363 789,03 €	
	I R	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	816 221,23 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>12 270 463,41 €</b>
	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>				<i>10 489 693,20 €</i>
<i>Déficit N-1 reporté en investissement (001)</i>				<i>- 6 502 829,32 €</i>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>				<b>3 986 863,88 €</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>RESTES A REALISER</b>		<b>599 062,98 €</b>	
		<b>SOLDE DISPONIBLE</b>		<b>4 585 926,86 €</b>	

# CONCLUSIONS

## Les performances de recyclage

### Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL (kg /hab. /an)	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14	39,78	38,55	40,21	42,07	<b>43,93</b>

*Base population CITEO 2014 à 2016 : 455 330 habitants*

*Base population CITEO 2017 : 459 358 habitants*

*Base population CITEO 2018 : 463 068 habitants*

*Base population CITEO 2019 : 464 925 habitants*

*Base population CITEO 2020 : 467 446 habitants*

*Base population CITEO 2021 : 465 843 habitants*

*Base population CITEO 2022 : 605 182 habitants*

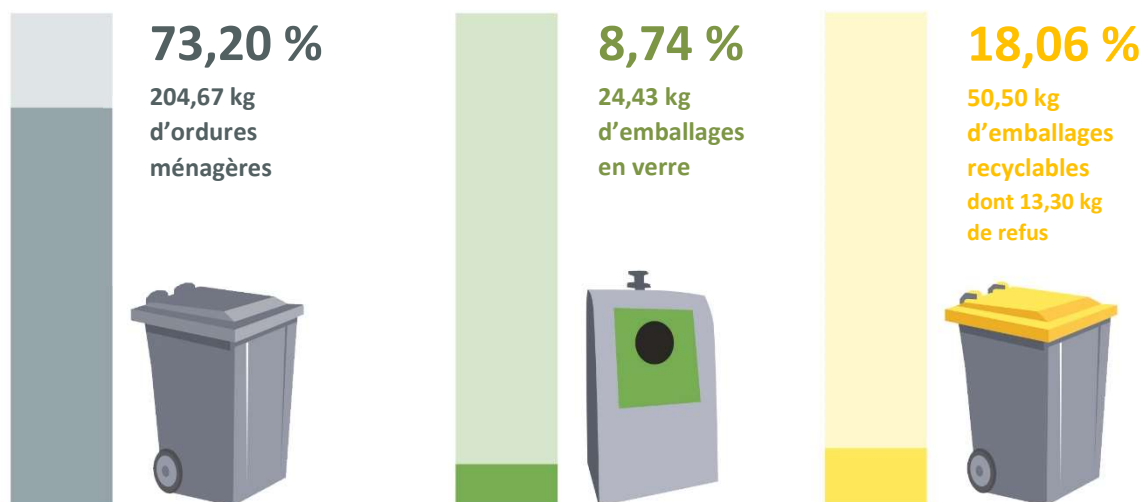
Soit une performance pour l'année 2022 au SIDOMPE de 43,93 kg/hab. répartie en :

- 19,10 kg/hab. emballages légers
- 24,83 kg/hab. emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2022 est de 60,4 kg/hab. d'emballages ménagers par habitant dont 25,9 kg d'emballages légers et 34,5 kg d'emballages en verre.

### Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe

(Calculée sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe – 607 210 habitants – 124 280 T d'ordures ménagères, 14 834 T de Verre et 30 664 T d'emballages et papiers)



# Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO<sub>2</sub> correspondant à environ 3 726 tours de la Terre en voiture ! C'est 45 tours de plus que l'année dernière ! Bravo !

Votre tri de 14 922 T d'emballages en verre



Votre tri de 17 167 T de Papiers, Cartons et Tétra



Votre tri de 327 T d'aluminium



## Bénéfices environnementaux

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
9 291 461 kg  
Soit un parcours en voiture de  
83 706 852 km  
Une économie d'énergie de  
83 512 877 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
12 848 927 jours de télévision

Une économie d'énergie de  
2 164 080 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
332 910 jours de télévision

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
2 518 227 kg  
Soit un parcours en voiture de  
22 687 587 km  
Une économie d'énergie de  
43 159 422 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
6 640 062 jours de télévision

## Fabrication de nouveaux produits

33 154 478 bouteilles de 75 cl

1 698 519 rouleaux de papier  
toilette  
63 599 027 boîtes à chaussures

95 811 cadres de vélo de course  
ou 191 622 cadres de trottinette

Votre tri de 743 T d'acier



Votre tri de 1 417 T de  
plastiques PET Clair



Votre tri de 825 T de  
plastiques Mix PE/ PP/PS



## Bénéfices environnementaux

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
1 096 668 kg  
Soit un parcours en voiture de  
9 880 414 km  
Une économie d'énergie de  
6 081 455 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
935 437 jours de télévision

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
3 322 865 kg  
Soit un parcours en voiture de  
29 936 959 km  
Une économie d'énergie de  
44 554 731 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
6 854 029 jours de  
Télévision

Une économie en CO<sub>2</sub> de  
1 754 775 kg  
Soit un parcours en voiture de  
15 809 475 km  
Une économie d'énergie de  
24 627 075 Mégajoules  
Soit une consommation  
énergétique équivalente à  
3 789 225 jours de télévision

## Fabrication de nouveaux produits

9 659 lave-vaisselles ou  
10 402 m de rail de train

736 840 couettes ou  
8 220 017 ours en peluche

945 450 arrosoirs ou  
4 096 125 bidons de lubrifiant

## LEXIQUE

**ADEME** Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

**ADT** Ambassadeur Du Tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

**AMO** Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

**BOAMP** Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics

**BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

**BP** Budget Primitif

**BREF** Best Available Techniques Reference Document

**CA** Communauté d'Agglomération ou **CA** Compte Administratif

**CAO** Commission d'Appel d'Offres

**CAP** Contrat pour l'Action et la Performance (CITEO – Barème F)

**CC** Communauté de Communes

**CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales

**C.I.A** Complément Indemnitaire Annuel

**CITEO** Eco-organisme en charge de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des papiers et emballages ménagers

**CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

**CS** Comité Syndical

**CSS** Commission de Suivi de Site

**CT** Centre de Tri

**CTMU** Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)

**CTP** Comité Technique Paritaire

**CU** Communauté Urbaine

**CVD** Centre de Valorisation des Déchets ménagers

**DEA** Déchets d'Equipements d'Ameublement

**DGS** Directrice Générale des Services

**DMA** Déchets Ménagers et Assimilés

**DOB** Débat d'Orientation Budgétaire

**DR** Déchets Recyclables

**DRIEE** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

**ECT** Extension des Consignes de Tri

**ELA / TETRA** Emballages Liquides Alimentaires

**EMR** Emballages Ménagers Recyclables

**EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ETP** Equivalent Temps Plein

**FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

**FLUX DEVELOPPEMENT** Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS

**FMA** Fond Mouvant Alternatif (type de camion)

**FNADE** Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

**GATEAUX DE FILTRATION** Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

**GDM** Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.

**GPS&O** Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)

**GTA** Groupe Turbo-Alternateur

**IDF** Ile de France

**IFSE** Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

**ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux

**JOUE** Journal Officiel de l'Union Européenne

**JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)



**LTECV** Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte  
**MJ** MégaJoule  
**MTD** Meilleures Techniques Disponibles  
**MPGP** Marché Public Global de Performance  
**NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)  
**NOx** Oxydes d'azote  
**OM** Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles  
**OE** Objets Encombrants  
**PAP** Porte A Porte  
**PAV** Point d'Apport Volontaire  
**PCC** Papiers Cartons Complexés (TETRA)  
**PCM** Papiers Cartons Mélangés  
**PCNC** Papiers Cartons Non Complexés  
**PE/PP/PS** PE-Polyéthylène ; PP-Polypropylène ; PS-polystyrène (bouteilles, bidons, sacs, film, capsules, barquettes, pots de yaourt...)  
**PET** PolyEthylène Téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)  
**REFIOM** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères  
**REP** Responsabilité Elargie du Producteur  
**RESOP** Réseau Ouest Parisien  
**RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données  
**RIFSEEP** Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel  
**ROB** Rapport sur les Orientations Budgétaires  
**RSOM** Recyclables Sec d'Ordures Ménagères  
**SADT** Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri  
**SAS** Soutien à l'action de sensibilisation Au près des Citoyens  
**SCC** Soutien à la Connaissance des Coûts  
**SCOM** Sensibilisation par la Communication  
**SCS** Soutien au service de la Collecte Sélective  
**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie  
**SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines  
**SPS** Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)  
**SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération  
**SRM** Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective  
**STEP** Station d'Épuration  
**SVE OMR** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles  
**SVE Refus** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri  
**TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
**TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes  
**TV** Tout Venant  
**UVE** Unité de Valorisation Energétique  
**VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)  
**VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage  
**VGP** Versailles Grand Parc

# ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

## Adhérents :

### Le SIEED

#### 1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

### C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Versailles, Vélizy-Villacoublay.

### C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

### Saint Quentin en Yvelines C.A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

### C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

### C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

## Convention :

### C.U. Grand Paris Seine et Oise

#### 1 Communauté Urbaine

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.



Travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri réalisés par le Sidompe avec le soutien financier de l'ADEME, CITEO, et la région Île-de-France

Financé par



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.



## SIDOMPE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices  
78850 THIVERVAL-GRIGNON  
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79  
SYNDICAT MIXTE  
e-mail : [info@sidompe.fr](mailto:info@sidompe.fr)